



POLITIQUE HANDICAP

France & Afrique



I. Administration du document

1. Identification du document

Type de document	Politique de Handicap dans le cadre des formations dispensées par Polaris ST
Date de création	05/07/2022
Confidentialité	Public

2. Approbations

Validation fonctionnelle			
Rédigé par	Malick FALL	CEO de Polaris ST	05/07/2022
Revu par	Fatou CAULLERY	Référent Pédagogique Polaris ST	05/08/2022
Revu par	Fatou Dieng MAR	Référent handicap France	05/08/2022
Validé par	Malick FALL	CEO Polaris ST	05/08/2022

3. Diffusion

Tout le personnel Polaris ST, sous-traitant sur le périmètre de la Formation, tout stagiaire ou apprenant intéressé par notre offre formation, tout organisme partenaire de Polaris ST sur le volet formation.

4. Historique des versions du document

Version	Date	Auteur	Objet
V.0.1	05/07/2022	Malick FALL	Création du document
V.1.0	05/08/2022	Fatou Dieng MAR	Mise à jour du document

5. Prochaine revue

Nécessité de revue	Oui
Confidentialité	Ce document est revu une fois tous les 3 ans et lors qu'un changement majeur intervient sur le périmètre.



II. Table des matières

I. ADMINISTRATION DU DOCUMENT	2
1. IDENTIFICATION DU DOCUMENT.....	2
2. APPROBATIONS.....	2
3. DIFFUSION.....	2
4. HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT.....	2
5. PROCHAINE REVUE.....	2
II. TABLE DES MATIERES	3
III. CONTEXTE	4
IV. OBJECTIFS	4
V. ACCUEIL	4
1. FORMATION EN INTRA-ENTREPRISE :.....	4
2. FORMATION EN INTER-ENTREPRISE :.....	4
3. SELECTION DES FOURNISSEURS.....	4
VI. LE REFERENT HANDICAP	5
VII. FORMATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS	5
VIII. ÉVALUATION DU DISPOSITIF	5



III. Contexte

Très sensible aux politiques en faveur de l'emploi des personnes en situation d'handicap, Polaris ST, en tant qu'acteur de la formation, s'impose une véritable culture d'entreprise qui s'inscrit dans la durée pour garantir un bon accompagnement et faciliter l'accès à la formation des publics en situation d'handicap.

Cette Politique est mise en place dans le cadre de nos engagements pour répondre aux obligations d'accessibilité¹ applicables aux organismes de formation dont Polaris ST en fait partie.

IV. Objectifs

Polaris ST se fixe quatre objectifs majeurs dans le cadre de sa Politique Handicap :

- S'assurer de l'accessibilité physique des locaux de formation lorsque celle-ci devra recevoir une personne en situation de handicap moteur ;
- Informer clairement sur les modalités de formation et d'évaluation adaptés aux personnes en situation de handicap ;
- Sensibiliser au handicap l'ensemble de son personnel et particulièrement ceux qui sont acteurs/trices de la formation ;
- Désigner et former un(e) ou plusieurs Référent(es) Handicap, interlocuteurs principaux de tout stagiaire/apprenant en situation de handicap pour la prise en charge de ce dernier lors d'une session de formation.

V. Accueil

L'accessibilité physique des locaux est le premier rempart pour assurer l'équité dans le traitement de toutes les personnes.

1. Formation en intra-entreprise :

L'accessibilité des publics en situation de handicap sont définis par l'établissement accueillant.

2. Formation en inter-entreprise :

Lorsqu'une session en inter-entreprise devrait voir la participation d'une personne en situation de handicap moteur, Polaris ST s'engage à choisir des locaux adaptés pour accueillir la session.

3. Sélection des fournisseurs

Polaris ST sera très vigilant dans le choix des locaux pour abriter ses sessions de formation, particulièrement, si cette dernière devra compter parmi ses stagiaires une personne en situation de handicap.

Lorsqu'une activité d'un fournisseur a un impact direct sur nos stagiaires/apprenants en situation de handicap, par exemple les centres de formation ou les hôtels, Polaris ST s'engage à vérifier le respect, par ce tiers, des obligations légales et réglementaires applicables en matière de handicap.

¹ L'accessibilité d'un organisme de formation constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation.

VI. Le Référent Handicap

Un ou plusieurs Référents Handicap sont désignés au sein de Polaris ST. Le référent Handicap coordonne les actions à mener pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap pour leur réussite dans le parcours de formation. Il propose un accompagnement aux apprenants en situation de handicap qui rencontrent des difficultés pour suivre les sessions de formation, pour apporter des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Il fera intervenir, en cas de besoin, des structures spécialisées dans l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours de formation et vers l'emploi. Il a également comme mission :

- De favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'inscription à une session de formation ou alors dès son accueil dans une session ;
- De veiller à une égalité de traitement tout au long de la formation, permettant un égal accès au droit à la formation pour les personnes en situation de handicap ;
- D'être force de proposition pour le développement de l'accessibilité pédagogique des formations dispensées, en repérant les problématiques et axes de progrès ;
- D'avoir la capacité de mobiliser les dispositifs d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation (Accea, Epatech, par exemple), autant que nécessaire ;
- D'anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires des données utiles à l'intégration en emploi de la personne handicapée.

VII. Formation et sensibilisation des acteurs

Polaris ST sensibilise au handicap l'ensemble de son personnel (Référents Handicap, Formateurs, ...) qui est amené à interagir avec les personnes en situation de handicap.

Une veille permanente est réalisée sur le sujet afin de se tenir au courant des évolutions réglementaires, didactique, pédagogiques, ... en relation avec la prise en charge du handicap.

VIII. Évaluation du dispositif

Une évaluation annuelle de cette Politique est réalisée, en même temps que le bilan annuel de nos formations. Cette évaluation est réalisée sous la supervision du Responsable Pédagogique et avec la collaboration des Référents Handicap qui feront leur rapport et propositions d'amélioration du dispositif à cette occasion.



POLARIS
SECURE TECHNOLOGIES

**AUDIT
CONSEIL
FORMATION
SUPERVISION SOC / MSSP
EN CYBERSECURITE**

FRANCE

37 rue d'Alsace 69800 Saint-Priest
+33 4 78 74 50 80

SÉNÉGAL

Hann Maristes 1, Villa n°99, Dakar
+221 77 508 28 36 / +221 33 867 25 30

contact@polaris-st.com
www.polaris-st.com